



Les écoles juives subventionnées en Angleterre à la croisée des chemins

Germain Lucienne

Pour citer cet article

Germain Lucienne, « Les écoles juives subventionnées en Angleterre à la croisée des chemins », *Cycnos*, vol. 13.2 (Éducation et religion dans les Îles Britanniques), 1996, mis en ligne en 2021.
<http://epi-revel.univ-cotedazur.fr/publication/item/815>

Lien vers la notice <http://epi-revel.univ-cotedazur.fr/publication/item/815>

Lien du document <http://epi-revel.univ-cotedazur.fr/cycnos/815.pdf>

Cycnos, études anglophones

revue électronique éditée sur épi-Revel à Nice

ISSN 1765-3118

ISSN papier 0992-1893

AVERTISSEMENT

Les publications déposées sur la plate-forme épi-revel sont protégées par les dispositions générales du Code de la propriété intellectuelle. Conditions d'utilisation : respect du droit d'auteur et de la propriété intellectuelle.

L'accès aux références bibliographiques, au texte intégral, aux outils de recherche, au feuilletage de l'ensemble des revues est libre, cependant article, recension et autre contribution sont couvertes par le droit d'auteur et sont la propriété de leurs auteurs. Les utilisateurs doivent toujours associer à toute unité documentaire les éléments bibliographiques permettant de l'identifier correctement, notamment toujours faire mention du nom de l'auteur, du titre de l'article, de la revue et du site épi-revel. Ces mentions apparaissent sur la page de garde des documents sauvegardés ou imprimés par les utilisateurs. L'université Côte d'Azur est l'éditeur du portail épi-revel et à ce titre détient la propriété intellectuelle et les droits d'exploitation du site. L'exploitation du site à des fins commerciales ou publicitaires est interdite ainsi que toute diffusion massive du contenu ou modification des données sans l'accord des auteurs et de l'équipe d'épi-revel.

Le présent document a été numérisé à partir de la revue papier. Nous avons procédé à une reconnaissance automatique du texte sans correction manuelle ultérieure, ce qui peut générer des erreurs de transcription, de recherche ou de copie du texte associé au document.

EPI-REVEL

Revue électronique de l'Université Côte d'Azur

Les écoles juives subventionnées en Angleterre à la croisée des chemins

Lucienne Germain*

“Écoles juives subventionnées”, la juxtaposition même de ces termes souligne s’il était nécessaire la position charnière de ces établissements qui se veulent simultanément intégrés au système éducatif national et détenteurs d’une identité spécifique. A ce titre ils s’inscrivent dans le réseau éducatif relativement complexe de l’Anglo-judaïsme qui comprend en outre des écoles juives privées à plein temps, un enseignement religieux à temps partiel dispensé dans les synagogues (*Talmud Thora*) et une “instruction religieuse” offerte dans les écoles publiques. En Angleterre, l’existence d’établissements confessionnels subventionnés — anglicans, catholiques, méthodistes ou juifs — s’explique par le contexte historique qui préside en 1870 à la naissance d’un enseignement national, ouvert à tous, sous la responsabilité de l’État. Certes, au travers des différentes lois sur l’éducation qui jalonnent le XX^{ème} siècle, la nature du contrat qui les lie aux autorités évoluera, mais cette dualité au sein même du système public ne sera pas remise en cause. Ainsi en 1995, l’ensemble des établissements confessionnels représente un tiers (32.71%) des écoles primaires et secondaires, accueillant un quart (24.48%) des enfants scolarisés avec l’aide de l’État¹.

Si depuis son origine, le judaïsme a accordé une importance primordiale à l’étude des textes sacrés, l’apparition d’un réseau éducatif juif à plein temps à l’intention des pauvres relève d’une volonté d’unification de l’Anglo-judaïsme entre ses deux branches historiques — la “Nation espagnole et portugaise” (les sépharades) et la “Nation allemande” (les ashkénazes)² — et de l’évolution de la société environnante. En effet la décision des Églises anglaises de rechristianiser les masses par “l’éducation des pauvres” au travers des *Charity Schools*, au cours du XVIII^{ème} siècle, suscite tout naturellement un esprit missionnaire et un prosélytisme qui inquiètent la communauté juive. Aussi à l’initiative de ses responsables, et grâce à l’action de philanthropes, la première “École Gratuite des Juifs” (*Jews’ Free School — JFS*) est-elle créée en 1817. Par la suite, les institutions de ce type tenteront d’obtenir une reconnaissance nationale en

* Université Paris VII.

¹ *State Maintained Schools in England, January 1995*, published by The Culham College Institute, Abington, 1995.

² Chaque composante s’occupe de ses propres indigents qui dépendent des lieux de culte relevant de leur appartenance religieuse. Deux écoles sont sous l’autorité des sépharades, une sous celle des ashkénazes pour une population juive londonienne qui varie de 15 à 20 000 personnes selon les sources.

acquérant le statut d'établissements "subventionnés". Cette terminologie, couramment utilisée depuis la Loi Forster, en masque de fait l'évolution interne. Expression des valeurs dominantes de l'Anglo-Judaïsme, les "Écoles des Juifs" du XIX^{ème} et les "Écoles Juives" de cette fin de siècle sont complètement différentes dans leurs enseignements et leurs objectifs pédagogiques. De plus, monolithiques idéologiquement lors de leur création, elles sont devenues un véritable microcosme communautaire, reflétant les diverses expressions du judaïsme contemporain.

Ces quelques remarques font apparaître les "écoles juives subventionnées" comme le résultat d'une interaction entre d'une part, des changements sociaux, économiques et identitaires au sein de la minorité et d'autre part, les transformations de la société d'accueil, de son mode de pensée et de sa législation. Pour mieux comprendre comment s'opèrent ces influences réciproques, cet article, après avoir présenté l'origine des "Écoles des Juifs", s'attachera aux dispositions des Lois sur l'Éducation de 1944 et de 1988 tout en analysant l'évolution de la minorité.

En 1847 les "écoles confessionnelles" (*Church schools*) méthodistes et catholiques se voient attribuer des subventions gouvernementales au même titre que les réseaux scolaires anglican et non-conformiste qui en bénéficient depuis 1833³. La mesure prise en faveur des Catholiques — dans une société où les barrières juridiques séparent non pas Juifs et Chrétiens, mais Anglicans et non-Anglicans — incite le *Board of Deputies*, institution représentative de l'Anglo-Judaïsme, à entamer des démarches auprès des pouvoirs publics pour obtenir une aide similaire. La lecture quotidienne des *Saintes Écritures* étant une condition *sine qua non* au statut d'école subventionnée, le *Board of Deputies* se heurte à une fin de non-recevoir⁴. En 1852, sous l'impulsion du Baron de Rothschild, de nouvelles négociations aboutissent à l'élaboration d'un "contrat type" (*Model Deed*), devant être signé par chacune des "Écoles des Juifs". A cette date, elles dispensent un enseignement primaire à 2 078 élèves — dont 1 812 à Londres — répartis entre dix-sept établissements, onze dans la capitale et six en province⁵. En contrepartie d'un apport financier (excluant les locaux), le "contrat" stipule que les établissements s'engagent à admettre les enfants non-juifs qui seront dispensés de l'instruction religieuse. Si cette dernière reste sous la responsabilité des autorités culturelles, l'enseignement des "matières générales" se trouve désormais soumis à inspection⁶. Dès 1853, la *Manchester Jews' School* et la *JFS* de Bell Lane à Londres, bénéficient de

³ Il s'agit de la *National Society* (1811) pour les Anglicans et de la *British and Foreign School Society* (1814) pour les Non-conformistes qui se partagent une allocation de £ 20 000. Chris Cook and John Stevenson, *Modern British History: 1714-1987*, "Education" (Londres : Longman, 1988) pp. 116-117.

⁴ Bill Williams, *The Making of Manchester Jewry: 1740-1875* (Manchester : Manchester University Press, 1976), p. 206.

⁵ A Birmingham, Bristol, Hull, Leeds, Liverpool et Manchester. Chiffres calculés sur la base des tableaux établis par John Mills, *The British Jews* (Londres : Houlston & Stoneman, 1853), pp. 297-298.

⁶ Charles H. L. Emmanuel, *A Century and a half of Jewish History* (Londres : Routledge and Sons, 1910), pp. 61 and 89.

ces dispositions. Suite aux recommandations de la *Newcastle Commission* (1858–1861) une corrélation est établie entre l'allocation, le taux d'assiduité et celui de réussite à l'examen organisé par l'inspecteur attiré⁷. Néanmoins, les subsides alloués augmentent régulièrement tout en variant selon les établissements.

Lors de la création des "Écoles des Juifs", les options pédagogiques retenues par l'oligarchie communautaire reflètent certaines des valeurs victoriennes communes aux différents réseaux confessionnels à l'adresse des pauvres telles que "réformer le caractère" ou "donner des habitudes de propreté et de travail". Néanmoins elles se distinguent des *charity schools* en n'accordant pas la même centralité à l'enseignement religieux — un tiers du temps seulement est consacré à l'étude des textes hébraïques traditionnels — et en mettant l'accent sur l'acquisition de l'anglais et d'une formation professionnelle. Certes peu ambitieuse, celle-ci devait permettre aux enfants de prétendre à une mobilité sociale, à d'autres métiers que ceux de marchands ambulants et de colporteurs qui nuisent à l'image des Juifs dans la société. Ainsi, dans l'optique de leurs fondateurs, les *Jews' Free Schools* doivent en priorité promouvoir l'intégration des jeunes générations dans le monde non-juif par le biais d'une formation professionnelle et d'une langue commune, celle de leur pays d'adoption.

Parallèlement, l'anglais pénètre tous les secteurs de la vie communautaire⁸ à un moment où les "Sujets juifs de Sa Majesté" sont engagés dans une longue bataille parlementaire, riche en péripéties, pour l'obtention de leurs droits civiques et politiques. Celle-ci débute en 1830 et pendant près de trois décennies, projets de loi⁹ en faveur de l'émancipation des Juifs et vetos des Lords se succèdent, pour aboutir en 1858 à un habile compromis entre les deux Chambres. Chacune d'entre elles adopte, pour le serment, la formulation de son choix et les élus juifs peuvent enfin siéger aux Communes. Six ans plus tard, la modification des serments parlementaires est votée¹⁰. Devenir citoyens à part entière sous-entendait dans l'esprit des Juifs anglais une contrepartie, c'est-à-dire de nouveaux devoirs, un loyalisme et une adhésion aux objectifs culturels et nationaux incarnés par l'État. Cette conception devait exercer une influence non négligeable sur leur politique éducative.

La première loi sur l'Éducation (*Forster Act*) résulte, on le sait, d'un compromis pragmatique entre les différentes Églises et les partisans d'un enseignement laïc. Elle instaure simultanément le droit à l'éducation primaire pour tous et la responsabilité de l'État dans le domaine éducatif. Pour

⁷ Payment by results : "The Newcastle Report", 1861 in J. Stuart Maclure, *Educational Documents, England and Wales: 1816-1967* (Londres : Chapman and Hall, 1965), pp. 72–73.

⁸ Il se substitue à l'espagnol et au yiddish dans les sermons et les comptes rendus de réunions ; en 1841 apparaît une presse juive anglaise, avec la publication de deux bimensuels : *The Voice of Jacob* et *The Jewish Chronicle*.

⁹ Ils visent à supprimer "On the true faith of a Christian" du serment qui accompagne toute charge publique.

¹⁰ *The Parliamentary Oaths Act* modifie le texte des serments et remplace officiellement "On the true Faith of a Christian" par "So help me God".

“comblent les manques” de la carte scolaire, selon le mot du Ministre lui-même, la législation prévoit la création des Écoles des Conseils (*Board Schools*) par des Conseils Locaux (*School Boards*), grâce à de nouveaux impôts locaux (*School Rates*). Du point de vue financier, si les subventions aux écoles confessionnelles existantes, versées par le ministère de l'éducation, sont maintenues, celles-ci ne pourront bénéficier des impôts locaux ou revendiquer une aide à la construction. Une clause de conscience permet, à la demande des parents, d'exempter certains enfants de l'instruction religieuse qui, dans les écoles des conseils, ne sera apparentée à aucun culte¹¹.

Au yeux des responsables communautaires, ces dernières dispositions garantissent une liberté de conscience individuelle en les protégeant contre tout prosélytisme, rendant caduque, par là même, la menace qui avait présidé à la naissance du réseau scolaire juif. Dans cette optique, poursuivre le développement des “Écoles des Juifs”, témoignerait d'une volonté de se distinguer de la société environnante et pourrait, à moyen terme, constituer une entrave à la socialisation de leurs coreligionnaires qui doivent être soumis à l'influence de la culture majoritaire pour assumer pleinement leur rôle de citoyen. De plus, refuser ce que l'État offre en toute impartialité à tous pourrait, à moyen terme, remettre en cause une égalité civique acquise de haute lutte. En conséquence, le vote de la Loi Forster aboutit à la formulation d'une politique éducative qui prône l'utilisation intensive des établissements publics au détriment des *JFS* dont l'expansion est stoppée : plus d'un demi-siècle s'écoulera avant qu'on en construise de nouvelles.

Indirectement, cette législation permet à l'Establishment communautaire de réitérer son credo : “être considérés comme Anglais, d'abord”. Cette approche atteint son paroxysme avec l'arrivée des grandes vagues d'immigration en provenance d'Europe centrale et orientale qui débute une décennie plus tard, dans les années 1880. Les *JFS* existantes renforcent leur mission caritative et augmentent leurs effectifs à la limite de leur capacité. Le *Jewish Chronicle*, à de nombreuses reprises, qualifie leur mission — l'anglicisation intensive des enfants “pauvres et étrangers” — de “charitable”¹². Et de fait, le contenu des études est d'autant plus facilement modifié dans ce sens que ces établissements sont en partie subventionnés par la communauté. Désormais, l'enseignement de sujets profanes et l'acquisition du mode de vie des Britanniques — des “bonnes manières”, d'une nouvelle culture, y compris la pratique du football et du cricket — se font au détriment des connaissances juives, limitées à une instruction religieuse dispensée le dimanche matin. Le Yiddish, langue vernaculaire, grossière et peu élégante est, on s'en doute, banni. A leur sortie, les enfants auront acquis “une langue, des habitudes de propreté mieux adaptées à leur époque, un respect de soi, un patriotisme ardent, une fierté d'être Anglais”¹³ et des connaissances suffisantes pour faciliter leur

¹¹ “No catechism or religious formulary which is distinctive of any particular denomination shall be taught”, Cowper-Temple Clause, in J. Stuart Maclure, *op. cit.* p. 98.

¹² Par exemple: “The *JFS*”, *The Jewish Chronicle*, 20 avril 1888.

¹³ C. Russell et H. Lewis, *The Jews of London* (Londres : Fisher Unwin, 1900), p. 36.

intégration au monde environnant. Progressivement, la distribution gratuite de vêtements aux plus défavorisés devient la seule différence notable entre les “Écoles des Juifs” et les écoles publiques anglaises, les LEAs (*Local Education Authorities*) facilitant une pratique religieuse minimale, en particulier dans les quartiers à forte concentration juive¹⁴.

Dans le cadre de notre étude, nous retiendrons deux autres conséquences de la disparition de l’enseignement juif des “écoles juives subventionnées”. Tout d’abord elle provoque une scission religieuse au sein de la communauté en donnant naissance à une association culturelle plus orthodoxe, la *Fédération des Synagogues* (1887). Jusque-là, la quasi-totalité des Juifs anglais se reconnaissaient dans la *United Synagogue* avec à sa tête le Grand Rabbin. De tendance traditionnelle, celle-ci préconisait une intégration à la société d’accueil — utilisation de l’anglais dans les sermons, abandon d’une visibilité vestimentaire — idéologie que l’on retrouve dans les établissements qu’elle subventionne. En outre, se défendant de vouloir “déjudaïser” les enfants, l’oligarchie communautaire encourage l’instruction religieuse à temps partiel (*Talmud Thora*) par le biais de différents comités¹⁵. L’estimant désormais insuffisante, la Fédération des Synagogues ouvre ses propres enseignements, les *heder*. Ainsi s’amorcent la fin d’un consensus éducatif et la constitution de plusieurs réseaux se réclamant des différentes tendances du judaïsme contemporain.

Le vote de la loi sur les étrangers (*Aliens’ Act*) de 1905, en portant un coup d’arrêt à l’immigration juive, accélère le déclin des “écoles juives subventionnées”. Dès lors, “l’anglicisation” perd son caractère prioritaire d’autant que plus personne ne songe à remettre en cause la citoyenneté des Juifs anglais. Au cours de la période allant de 1905 à 1939 l’approche officielle demeure inchangée, et pour la majorité du judaïsme anglais tout établissement scolaire prônant une identité spécifique reste entaché d’une connotation péjorative. Dans ce contexte peu favorable à l’affirmation d’une identité, on ne dénombre, à la veille de la seconde guerre mondiale, que sept établissements de ce type à Londres, ceux de province continuant de vivre.

Néanmoins, dans l’entre-deux-guerres, des voix, relayées par le *Jewish Chronicle*, s’élèvent en faveur d’“Écoles Juives”. A plusieurs reprises cet hebdomadaire s’inquiète du manque d’éducation juive des jeunes, considérant même que le judaïsme anglais est en danger de perdre son identité religieuse¹⁶. En 1929, pour faire face à cette situation le Rabbin Avigdor Schonfeld prend l’initiative de créer la première école secondaire juive privée, *The Jewish Day School*. Dix ans plus tard, on en dénombre

¹⁴ Respect du Shabbath et des jours de fêtes et, à dater de 1876, les locaux scolaires pourront être utilisés, après les heures de cours, pour un enseignement religieux juif. V. D. Lipman, *A History of the Jews in Britain since 1858* (Leicester : Leicester University Press, 1990), p. 29.

¹⁵ Par exemple le *Jewish Religious Education Board* (1893) ou la *Society for the Diffusion of Jewish Knowledge* (1895).

¹⁶ Voir *Jewish Chronicle*, 27 janvier 1933, “A Matter of Life and Death” ou encore *Jewish Chronicle*, 6 avril 1938 “The Morphology of London Jewry”; “[...] Our children are being turned into Englishmen who do not possess any Jewish culture [...]”.

quatorze en Grande-Bretagne dont dix à Londres¹⁷. Si leurs effectifs restent insignifiants, elles adhèrent toutes au “Mouvement des Écoles Secondaires Juives” (*Jewish Secondary School Movement ; JSSM*) qui s’inspire de la conception pédagogique du Rabbin S. Hirsh, soit une répartition équilibrée entre l’études des textes, l’enseignement de l’hébreu moderne et celui des matières profanes¹⁸.

Dans la mémoire collective, les années de guerre restent synonymes d’évacuation pour les enfants londoniens en âge d’être scolarisés. Ce déplacement de population, unique en son genre, touche près de 20 000 petits Juifs¹⁹ qui prennent, à l’instar de tous leurs camarades, le chemin de la campagne. A l’exception des écoles privées juives qui sont évacuées “en bloc”, la quasi-totalité des enfants se retrouve éparpillée dans les zones d’accueil et “affectée à 442 établissements dont 69 seulement, reçoivent au moins une vingtaine d’élèves juifs”²⁰. La dispersion géographique, le manque de moyens humains et financiers et les mouvements de retour vers Londres, provoquent une situation sans précédent à laquelle les responsables communautaires tentent de remédier en suscitant de nouvelles structures ; pourtant aucune d’entre elles ne regroupe l’ensemble des composantes du judaïsme ou l’éventail complet des enseignements dispensés²¹.

L’absence d’une représentation unique, centralisatrice de tous les courants, empêche une réflexion réelle au sein de l’Anglo-Judaïsme et par ricochet, une participation fructueuse aux consultations qui ont lieu lors de la publication du Livre Blanc sur la “Reconstruction de l’Éducation” (*Educational Reconstruction*, 1943). Fidèles aux conceptions qui s’étaient imposées au siècle précédent, les officiels qui y participent, soucieux avant tout d’intégration, s’attachent au devenir de l’instruction religieuse dans les écoles publiques, négligeant celui du secteur confessionnel subventionné.

Dès 1944, le nouveau cadre législatif, qui régira l’éducation pendant plus de quarante ans, entre en vigueur avec le vote de la Loi Butler. Elle institutionnalise la responsabilité et le pouvoir de l’État en matière d’enseignement, redéfinit le rôle et le domaine d’activités des autorités locales et réorganise les cursus tant scolaires que post-scolaires. En outre elle instaure dans tout le service public une contrainte religieuse : “la prière quotidienne commune” (*The Daily Act of Worship*). Quant aux écoles sous

¹⁷ B. A. Kosmin et C. Levy, *Jewish Identity in an Anglo-Jewish Community* (Londres : Research Unit, Board of Deputies of British Jews, 1983), p. 19.

¹⁸ Cette approche est connue sous l’expression hébraïque de *Torah im derek eretz* (Torah et enseignement séculaire).

¹⁹ Nathan Morris, *Jewish Education in Great Britain* (Londres : Jewish Educational Publications 18, Woburn House, 1942), p. 10.

²⁰ “Religious education of evacuees”, *Jewish Chronicle* (13 octobre 1939). cf. L. Germain, “L’East End à la campagne”, in *Autrement: Londres 1939-45*, Série Mémoires 36 (Paris : Autrement, 1995), pp. 59-68.

²¹ A titre d’exemple on peut citer le *Joint Emergency Committee for Jewish Religious education* (1939) qui ne représente pas tous les secteurs éducatifs et le *National Council for Jewish Religious Education* (1941) sous l’égide du grand rabbin qui exclut les tendances libérales et réformées.

contrat, le Ministère et les autorités locales s'engagent à poursuivre leur financement, et même à en créer, à condition que "les dépenses publiques" ne soient pas "déraisonnables"²². Désormais, les écoles confessionnelles devront choisir entre être "subventionnées" (*aided*), "sous contrat particulier" (*special agreement*) ou "conventionnées" (*controlled*). Chacun de ces trois statuts accorde aux établissements un degré d'autonomie différent eu égard à l'importance du financement des bâtiments sur fonds publics. Des clauses additionnelles autorisent "la réouverture, sur d'autres lieux, d'écoles subventionnées en raison de problèmes de locaux ou des mouvements de population" (Section 16). Ce dernier aspect rappelle implicitement qu'aux yeux du législateur, l'objectif premier de ces établissements est de satisfaire aux besoins spécifiques de communautés ou de minorités religieuses. D'ailleurs, les parents ont désormais la possibilité de demander un transport gratuit "à une distance raisonnable", pour permettre à leurs enfants de fréquenter l'école confessionnelle de leur choix.

Cependant l'immobilisme communautaire perdure en dépit de l'attitude pour le moins bienveillante du gouvernement, de la destruction de cinq sur sept des écoles juives situées à Londres lors des bombardements intenses de l'East End, et du débat qui fait rage entre opposants et partisans des écoles juives subventionnées. Leurs détracteurs — la majorité de la communauté qui souhaite l'intégration — estiment, on s'en doute, que toute création ou reconstruction est inutile. L'East End, en outre, ne connaît plus depuis les années trente et les ravages de la guerre, la même concentration de population juive : à quoi bon dès lors y édifier des écoles ? Enfin, beaucoup de parents, formés par le système public, ne conçoivent pas d'autre type d'enseignement pour leurs enfants. *A contrario* leurs défenseurs, à l'exemple du Rabbin Schonfeld, insistent sur l'importance des connaissances pour la survie du Peuple juif, et sur les nouvelles responsabilités de l'Anglo-judaïsme, seule communauté juive européenne à ne pas avoir subi la déportation, et investie de ce fait d'un rôle identitaire au lendemain de la seconde guerre mondiale. Le *Jewish Chronicle* se range de leur côté, dénonçant "l'apathie obstinée en matière d'éducation juive" et préconisant une "révolution spirituelle dans ce domaine [...] pour sauver [nos] enfants des horreurs de l'ignorance"²³.

Malgré l'absence des tendances ultra-orthodoxes, libérales et réformées, les premiers signes d'un changement apparaissent en novembre 1945 avec la tenue de "Journées communautaires sur la reconstruction de l'éducation juive en Grande-Bretagne" qui rassemblent 200 délégués²⁴. Quatre des dispositions envisagées retiennent l'attention. Deux d'entre elles, d'ordre structurel, témoignent du mimétisme traditionnel de l'Anglo-judaïsme envers la société d'accueil. Ainsi, l'éducation juive, modelée à l'exemple du service public sera dotée d'un "Conseil central pour l'éducation religieuse juive" (*The Central Council for Jewish Religious Education*) l'équivalent du ministère de l'éducation, tandis que "Le Comité londonien

²² *Education Act 1944*, Part IV, 76; in J. Stuart Maclure, *op.cit.* p. 225.

²³ "The Price of our Future", *The Jewish Chronicle* (10 mars 1944).

²⁴ Les 25-26 novembre 1945 : "The Communal Conference on the Reconstruction of Jewish Education in Britain".

pour l'éducation religieuse juive" (*The London Board of Jewish Religious Education*) fera office d'autorité locale pour la métropole, avec des implantations en province²⁵. D'autre part, la *United Synagogue* reversera 33,5% de ses cotisations à l'action éducative qui, par conséquent, ne dépendra plus de campagnes de collecte plus ou moins fructueuses²⁶. Cette dernière mesure, en constituant un fonds régulièrement approvisionné, permet aux délégués d'opter, pour les écoles d'avant-guerre, en faveur du statut d'établissements subventionnés qui prévoit une participation financière de 50% au moins de l'organisme de tutelle pour les réparations extérieures des locaux, leur modernisation et leur agrandissement. Enfin, la réouverture des établissements détruits et la reconstruction de la *Jews'Free School* à Camden, sont projetées en vertu de clauses additionnelles. Si dès 1947, le rabbin S. Schonfeld obtient le statut de "subventionnée" pour l'école Avigdor, les responsables communautaires ne commencent leurs démarches auprès des autorités qu'en 1950, soit cinq ans après la tenue des "Journées Communautaires", preuve s'il en est, des résistances encore vives au sein de l'Establishment.

Au cours de la période allant de 1954 à 1973, les écoles juives publiques et privées connaissent un développement sans précédent associé à de nouvelles orientations pédagogiques. Leur nombre passe de 23 à 55 tandis que celui des enfants qui leur sont confiés triple — de 4 400 à 11 804. Parallèlement, au sein de cet ensemble, la répartition entre établissements "privés" et "subventionnés" se modifie.

Tableau I : *Evolution des Écoles Juives subventionnées (1954-73)*

Année	Total		Londres		Provinces	
	Établis. (%)*	Élèves. (%)**	Établis. (%)*	Élèves. (%)**	Établis.	Élèves.
1954	10 (43,47%)	2 093 (47,56%)	3 (30%)	843 (40,27%)	7	1 250
1963	16 (36,36%)	4 487 (50,43%)	5 (31,25%)	1 710 (38,11%)	11	2 777
1973	20 (36,36%)	7 030 (59,56%)	8 (40%)	3 757 (53,44%)	12	3 273

* (%) du total des écoles juives.

** (%) du total des enfants scolarisés dans des écoles juives.

Sources : tableau établi sur la base des listings parus dans le *Jewish Chronicle* du 26 février 1954 ("Jewish Day Schools"), du 3 mai 1963 ("Jewish Day Schools") et du 20 juillet 1973 ("Better and not more schools needed").

²⁵ Salmon S. Levin, "The Changing Pattern of Jewish Education" in *A Century of Anglo-Jewish Life 1870-1970*, ed. by Salmon S. Levin, (Londres : United Synagogue of London, 1970), p. 70.

²⁶ Bernard Steinberg, "Anglo-Jewry and the 1944 Education Act", *The Jewish Journal of Sociology*, XXXI, 2 (December 1989), p. 90.

D'emblée, on note que si les écoles subventionnées doublent en chiffres absolus, leur importance dans le réseau d'enseignement juif à plein temps diminue de 7,11%. En revanche le pourcentage d'enfants scolarisés augmente de 12%. Cet accroissement souligne une tendance à de plus gros effectifs, en particulier à Londres où, par exemple en 1973, le nombre moyen d'enfants dans ces établissements est de 470 alors qu'il n'atteint que 272 en province. Autre constatation, la distribution géographique de ces écoles à la fin de la période considérée est l'inverse de celle de la communauté juive — 40% dans la métropole et 60% répartis entre six centres provinciaux²⁷. Ce qui accrédirait l'idée, largement répandue, d'une vie communautaire plus intense dans les petites communautés ou celles de taille moyenne. Pourtant, il nous faut nuancer cette interprétation en raison de l'absence d'école subventionnée à Glasgow, troisième concentration juive du Royaume-Uni. Il semble qu'un des facteurs décisifs de cette concentration en province, au-delà des choix politiques locaux, ait été l'arrivée, dans l'entre-deux-guerres, de réfugiés plus sensibles à la transmission de l'identité juive, et leur installation notamment à Manchester où l'on dénombre dès 1954, sept écoles juives dont six subventionnées.

Autre spécificité du réseau juif sous contrat, la primauté du secteur primaire sur le secondaire, mise en évidence par le tableau II.

Tableau II : Répartition des écoles subventionnées entre primaire et secondaire (1954-73)

Année	Primaire		Secondaire	
	Établis. (%)	Élèves (%)	Établis. (%)	Élèves (%)
1954	8 (80%)	1 777 (84,90%)	2 (20%)	305 (14,57%)
1963	11 (68,75%)	2 623 (58,45%)	5 (31,25%)	1 864 (38,27%)
1973	15 (75%)	4 339 (61,72%)	5 (25%)	2 691 (38,27%)

Source : chiffres calculés sur la base des listings parus dans le *Jewish Chronicle* du 26 février 1954 ("Jewish Day Schools"), du 3 mai 1963 ("Jewish Day Schools") et du 20 juillet 1973 ("Better and not more schools needed").

Si le pourcentage d'élèves fréquentant les écoles primaires sous contrat décline, il représente toujours deux tiers au moins des effectifs. Cependant en 1973, les 4 339 enfants juifs qui en bénéficient ne font que 18% de l'ensemble des 5-11 ans de la communauté. Quant aux établissements secondaires, ils ne touchent que 14% des adolescents qui pourraient y

²⁷ Il s'agit de Manchester (5), Birmingham (1), Cheadle (1), Leeds (1) Liverpool (2), Dublin (2).

prétendre. Certes, ces pourcentages sont en augmentation, mais comparés à ceux d'autres minorités religieuses — en particulier des Catholiques qui ont une capacité d'accueil de 80% des élèves de 5 à 11 ans — leur faiblesse reflète le manque de perspicacité des responsables communautaires au lendemain du vote de la Loi de 1944²⁸. D'autant que dès le milieu des années 70, une baisse notable de la population d'âge scolaire amènera le ministère à durcir sa position et à refuser l'attribution du statut préférentiel à de nouveaux établissements "là où existent des places disponibles dans les écoles des LEAs"²⁹. Cette attitude est renforcée par l'arrivée au pouvoir de Mme Thatcher, dont le but avoué est non seulement de réduire les dépenses existantes du secteur public, mais de ne pas en engager de "déraisonnables". Aussi, dans ce contexte, de 1973 à 1988 une seule école primaire juive acquiert le statut de "subventionnée", portant à 21 le nombre de ces établissements qui accueillent désormais 8 127 enfants³⁰ : l'accroissement de cette population (+15.60%) reflète le remplacement et l'agrandissement des écoles fermées pour vétusté, mais faisant déjà partie des "aided schools".

A quelques exceptions près — telle la *Jews'Free School* qui a conservé son appellation d'origine en raison de sa prééminence passée — les noms hébraïques qu'adoptent les écoles juives subventionnées, y compris celles de l'*Establishment* communautaire sous l'égide de la *United Synagogue*, témoignent d'une nouvelle orientation³¹. Désormais, parallèlement à l'enseignement général, l'accent est mis sur un retour aux matières proprement hébraïques — connaissances religieuses, historiques, culturelles, y compris l'hébreu moderne. Chaque établissement insiste plus ou moins sur les différentes facettes de l'identité juive, en fonction des tendances de son organisme de tutelle. En effet, tous appartiennent à un "réseau d'écoles", garant du complément financier nécessaire à l'aide gouvernementale. Si la composante "traditionnelle" reste majoritaire, on trouve désormais à ses côtés des écoles "ultra-orthodoxes", "orthodoxes", "sionistes" et "libérales", elles aussi sous contrat.

Nonobstant l'importance de la Loi Baker sur l'Éducation (1988) — qualifiée de "tournant décisif dans l'évolution du système public" pour reprendre les termes mêmes de son auteur³² — nous n'en retiendrons ici que deux aspects en raison de leurs conséquences sur les écoles confessionnelles : en premier lieu, l'apparition d'un "programme de base"

²⁸ S. J. Praïš, "Polarization or Decline?" in *Jewish Life in Britain*, ed. by S. L. Lipman and V. D. Lipman (Londres : Board of Deputies of British Jews, 1981), pp. 9-11.

²⁹ F. Jacobs and V. Praïš, "Development in the Law on State Aided Schools for Religious Minorities" in *Jewish Life in Britain: 1962-1977*, op. cit., p. 134.

³⁰ *State Maintained Schools ; numbers of schools, number of pupils, January 1988* (Abington : Culham College Institute for Church Related Education, 1988).

³¹ A titre d'exemple on peut citer les noms suivants : *Avigdor Primary, Rosh Pinah, Hasmonean Grammar, King David Schools*.

³² "Education Reform Bill", 28 March 1988, *House of Commons Hansard*, 6th series, Vol. 130, 21-31 March 1988 (London : HMSO, 1988), p. 798.

(*Basic curriculum*) obligatoire ; en second, la création d'une nouvelle catégorie d'établissements, "directement subventionnés par l'État" (*The Grant-maintained schools*).

Pour la première fois de son histoire, l'enseignement public anglais se voit doté d'un "programme de base", commun à tous, constitué d'une "éducation religieuse chrétienne" et d'un "programme d'enseignement national". Ce dernier se compose de matières imposées, qualifiées de "centrales" (*core*) ou de "fondamentales" (*foundation*) en fonction de leur importance aux yeux du législateur et soumises à des examens nationaux. Dès son entrée en vigueur, les représentants des écoles juives subventionnées se disent inquiets de l'enveloppe horaire nécessaire pour remplir les conditions requises³³. Les nouvelles contraintes peuvent conduire, en effet, à un alourdissement des emplois du temps, ou à une perte d'identité, selon qu'on choisit de conserver ou de réduire les enseignements identitaires. Ainsi, effet inattendu de la centralisation des programmes, l'enseignement religieux serait affaibli dans les *voluntary schools*, à un moment où son importance est réitérée au niveau national. Pour tenter d'atténuer ce risque, une réflexion s'engage dans les écoles de la *United Synagogue*, aboutissant à une restructuration complète des études juives que la *Jews' Free School* est la première à adopter³⁴. Il n'en demeure pas moins que le *Jewish Chronicle* se fait régulièrement l'écho de difficultés, en particulier dans les écoles orthodoxes, à la suite d'inspections³⁵. D'autant plus que les sections 9 et 13 de la Loi de 1992 (*Education (Schools) Act*) renforcent les contrôles dans les écoles confessionnelles bénéficiant de l'aide de l'État. Désormais, les inspecteurs devront évaluer les études juives — leur niveau, leur qualité — le développement spirituel, moral, social et culturel des élèves, et les dispositions prises quant au déroulement des offices collectifs³⁶. La mise en application de cette législation, au demeurant très complexe, prend également en compte le rapport qualité/prix (*cost effectiveness*) des sommes allouées à ce domaine éducatif et la contribution des parents à la qualité de la vie juive dans l'établissement ainsi que celle de l'organisme de tutelle. La crise économique rendant toute autre source de financement aléatoire, le *Board of Deputies* pour faciliter cet "examen de passage", publie une brochure détaillée sur tous les aspects de l'enquête

³³ Alastair Falk, "A Jewish Response", in *Reforming Religious Education: The Religious Clauses of the 1988 Education Act*, ed. by Edwin Cox and Joséphine M. Cairns (Londres : Kogan Page, 1989), p. 95.

³⁴ "JFS launches Jewish studies 'revolution'", *The Jewish Chronicle* (6 janvier 1989). En 1992, le *Rapport Worms* insistera à son tour sur cette nécessité dans toutes les écoles. *Securing Our Future; an inquiry into Jewish Education in the United Kingdom* (Londres : Jewish Educational Development Trust, 1992).

³⁵ A titre d'exemple, on peut citer la *Prestwick Jewish Day School* (Manchester) accusée, dès 1990, de consacrer trop de temps aux matières profanes. "Government to rule on Manchester primary school dispute", *The Jewish Chronicle* (29 octobre 1993) ; "Report hits at staff for 'unsatisfactory' teaching", *The Jewish Chronicle* (9 décembre 1994).

³⁶ *The Public General Acts & General Synod Measures*, Part III, Ch. 15-47 (Londres : HMSO, 1993, c.38), p. 1744 and 1748.

menée par les inspecteurs de l'*Ofsted* (*Office of Standards in Education*)³⁷. Ainsi, subrepticement, la pénétration des valeurs thatchériennes — mises en application par son successeur, John Major — dans le secteur des écoles confessionnelles subventionnées, au-delà du programme d'enseignement obligatoire, tend à réduire l'autonomie et l'influence des autorités religieuses dans leurs propres établissements. Leur secteur de prédilection, l'enseignement religieux, est aujourd'hui soumis aux critères d'appréciation du Ministère de l'Éducation.

Si peu d'observateurs avaient prévu ces développements récents, en revanche, dès la publication de la loi, de nombreuses voix s'élèvent pour dénoncer les dangers du statut d'établissement "directement subventionné par l'État" (*grant-maintained*). Celui-ci est ouvert à tous les établissements du secteur public, de 300 élèves au moins, à condition qu'une majorité de parents en exprime le vœu par vote à bulletin secret et que le ministère en soit saisi³⁸. Avantage financier indéniable, l'école, une fois qualifiée, sera subventionnée à 100% par le gouvernement, alors que les *voluntary aided schools* doivent toujours participer, à concurrence de 15% des coûts, aux frais de maintenance et de construction. Certains, il est vrai, y voient une chance inespérée de se renforcer et d'échapper aux décisions prises par les collectivités locales, là où les conflits existent. Mais la majorité redoute que cette mesure ne soit qu'une première étape vers la disparition des établissements religieux sous prétexte qu'ils ne seraient plus du tout financés par leur organisme de tutelle. D'autre part, la volonté affichée par le gouvernement Thatcher d'accroître la "liberté de choix" et de renforcer le pouvoir des parents exclut les instances religieuses de la procédure qui permet de "sortir du système" (*opting-out*), affaiblissant par là même leur autorité et leur rôle traditionnel.

En 1988, John D. Gray estimait qu'en raison de leurs effectifs, "50% des établissements primaires juifs"³⁹ et la quasi totalité du secondaire pouvaient prétendre au statut de *grant-maintained*. Qu'en est-il huit ans plus tard ? La possibilité de s'affranchir de la tutelle des autorités locales a-t-elle donné lieu à des conflits au sein de l'Anglo-judaïsme ? La liberté nouvellement acquise s'est-elle accompagnée d'une volonté similaire d'indépendance à l'égard des autorités religieuses ?

En octobre 1995, près d'un tiers de la totalité des écoles juives à plein temps, soit 23, reçoivent une aide de l'État. Parmi elles, vingt appartiennent à la catégorie *aided*⁴⁰ et trois à celle des *grant-maintained*. La *Jews'Free School* est la première à s'engager dans cette voie en organisant le vote

³⁷ *Pikuach: Inspecting Jewish Schools* (Londres : Board of Deputies of British Jews, Education Department, 1996).

³⁸ *Education Reform Act*, Chaper 40 (Londres : HMSO, 1989) articles 60 and 61, pp. 55-59.

³⁹ John D. Gay, *Opting-out. Grant-maintained Primary Schools* (Abingdon : Culham Educational Foundation, 1988), p. 1.

⁴⁰ La dernière en date est la *Hasmonean Preparatory School*, de tendance orthodoxe (octobre 95). "Prep gets aided status", *The Jewish Chronicle* (6 octobre 1995). Quand à *Pardes House*, son nouveau statut ne prenant effet qu'en avril 96, cette école primaire n'est pas comptabilisée : "School Aid", *The Jewish Chronicle* (8 septembre 1995).

décisif des parents, le 15 janvier 1993. On ne peut s'empêcher de faire un rapprochement entre cette décision tardive et la publication, trois mois plus tôt, du *Rapport Kalms*, interne à la *United Synagogue*⁴¹. En effet, parmi ses recommandations figurent des restrictions budgétaires importantes, y compris dans le domaine éducatif, pour combler son déficit grandissant. Dès lors, l'accent est mis, en priorité, sur les avantages financiers qui découleraient de l'acquisition du nouveau statut. La *JFS* complète cette argumentation en rappelant que "96% de ses élèves sont extérieurs au secteur scolaire"⁴². Le contexte communautaire, l'engagement pris par l'établissement de ne rien changer quant à ses options pédagogiques, tous ces éléments concourent à une "sortie" de la *Jews' Free School* qui ne provoque aucun remous au sein de l'Anglo-judaïsme. Son exemple est rapidement suivi par une deuxième école secondaire pour garçons, de tendance plus orthodoxe, la *Hasmonean High School*, qui engage la procédure en juillet 1993⁴³. Là encore le "départ" se fait en douceur, tout comme celui de la *North-West School*, école primaire londonienne⁴⁴. En revanche le premier établissement de province à vouloir rejoindre ce groupe, la *King David primary* de Liverpool se heurte aux autorités locales qui refusent de donner un avis favorable à sa demande, estimant que l'acquisition de ce statut "se ferait au détriment des autres enfants scolarisés dans leur ville"⁴⁵. Cette opposition, reflet du conflit latent entre les deux parties depuis le début des coupes budgétaires de 1991⁴⁶, prend des proportions inattendues. En effet, les autorités locales n'hésitent pas à entreprendre une action en justice visant à annuler le vote des parents arguant "d'une information insuffisante et biaisée". Bien que déboutée par la Haute Cour de Justice à Londres et risquant une amende de £500 000 en cas de recours, la *LEA*, après un an de bataille juridique renouvelle son opposition, en juillet 1995⁴⁷. En décembre 1995, le Ministère n'avait toujours pas fait connaître sa décision.

Au cours des années 1993-95 la crise financière de tous les réseaux scolaires — communautaire, orthodoxe et sioniste⁴⁸ — encourage les

41 Stanley Kalms Chairman, *United Synagogue Review: A Time for Change* (Londres : Stanley Kalms Foundation, Ellul 5752/Septembre 1992).

42 "Wagerman delighted as JFS parents support opt-out plan", *The Jewish Chronicle* (15 janvier 1993).

43 "Hasmonean opt-out vote", *The Jewish Chronicle* (23 juillet 1993).

44 La procédure débute en novembre 1993, "Day School votes for opt-out but maintains Brent Council Links", *The Jewish Chronicle* (3 décembre 1993).

45 "School clash over opt-out", *The Jewish Chronicle* (17 juin 1994).

46 Elles atteignent "£40 000 sur trois ans". "King David Governors call for vote on opt-out", *The Jewish Chronicle* (22 avril 1994).

47 "Council faces £500 000 costs in opt-out row", *The Jewish Chronicle* (14 juillet 1995).

48 Ainsi, le réseau Loubavitch réduit son budget scolaire de 25% dès décembre 1992 ("Pledge on outreach activities from recession-hit Lubavitch" *The Jewish Chronicle* (4 décembre 1992)) tandis que le *Zionist Federation Educational Trust -- ZFET* prend cette décision en 1994 ("Zionist schools facing up the loss of JIA cash (Joint Israel Appeal)", *The Jewish Chronicle* (4 février 1994) ; "ZFET cuts begin in the provinces : Glasgow dismay over teacher loss as grant is cancelled (£ 22 000)", *The Jewish Chronicle* (18 février 1994)).

écoles juives à chercher d'autres sources de financement et en particulier celles de l'État malgré les contraintes qu'elles impliquent. Si la plupart sont connues, d'autres apparaissent à l'usage. Ainsi, la JFS qui réservait vingt places à des élèves venant de l'étranger se fait rappeler à l'ordre par le Ministère de l'Éducation qui voit, dans cette pratique, une infraction aux lois sur l'immigration⁴⁹. En 1994, la décision du gouvernement d'interdire les listes d'attente et d'exiger des critères de recrutement précis suscite un débat communautaire : doit-on privilégier les enfants qui ont été scolarisés dans une école juive primaire, ceux dont les parents sont membres d'une synagogue, les non-affiliés ? Devant l'étendue des possibilités, chaque établissement reste libre de son choix⁵⁰. Ces mesures d'application rappellent que la législation, loin d'être statique, peut devenir de plus en plus contraignante à l'égard des établissements qui se sont placés, de leur propre gré, sous la tutelle du ministère.

Facteur de socialisation de l'Anglo-judaïsme, les écoles juives subventionnées, de leur création à nos jours, ont subi des transformations profondes. Vouées au départ à une anglicisation forcenée, elles sont devenues des instruments de rejudaïsation d'autant plus qu'être scolarisé aujourd'hui dans ce type d'établissements ne découle pas d'une contrainte légale ou économique — interdits ou pauvreté — mais d'un choix délibéré. Leur développement ne suscite aucun débat national, l'enseignement public en Angleterre ne prônant pas la laïcité. Au-delà des raisons historiques évoquées, des Lois sur l'Éducation qui les favorisent, de la controverse — pédagogique et politique — des années 70 autour de l'école unique (*Comprehensive Schools*), leur développement dans l'après-guerre s'inscrit dans l'évolution interne de la communauté juive et de celle de la société d'accueil.

Le modèle éducatif, défini et imposé par une oligarchie au XIX^e siècle, se construit maintenant à partir d'une demande de la base et d'une démocratisation des instances communautaires : les attentes des membres sont prises en considération, y compris leur désir de "rejudaïsation". Celui-ci, totalement imprévu, provient de la convergence de plusieurs facteurs, dont trois nous paraissent primordiaux. En 1967, la "guerre des six jours" ébranle toute la Diaspora par la soudaine découverte de la place déterminante qu'occupe Israël non seulement dans la conscience juive mais aussi dans la manière dont les Juifs sont perçus par la société d'accueil⁵¹. Parallèlement, la société anglaise qui commence à se qualifier de "multi-culturelle", reconnaissance implicite du droit à la différence, permet aux Juifs d'exprimer leur volonté d'acquérir une meilleure connaissance de leur identité. Aussi à aucun moment leur attitude n'est-elle perçue comme une singularisation abusive et la question de la "double allégeance" ne se

⁴⁹ "Department warns JFS on foreign pupil intake", *The Jewish Chronicle* (13 août 1993).

⁵⁰ "Schools adopt government changes on entry policy", *The Jewish Chronicle* (4 mars 1994).

⁵¹ Patrick Girard, *Les Juifs de France* (Paris : Éditions Bruno Huisman-index, 1983), p. 122.

posera pas. Second élément de portée plus restreinte, l'installation officielle, le 11 avril 1967, d'Immanuel Jakobovits — "Grand Rabbin des Congrégations Hébraïques Unies des Nations du Commonwealth Britannique" — qui se fixe une priorité absolue : la promotion de l'éducation juive dont le financement est désormais qualifié de "budget défense de la communauté" car "la survie du judaïsme en dépend"⁵². Son successeur, Jonathan Sacks poursuivra dans cette voie en initiant un programme d'envergure spécifique à l'éducation "*Jewish Continuity*"⁵³. Enfin, au cours des deux dernières décennies, le judaïsme n'échappe pas à une radicalisation de la pratique religieuse. Ce mouvement, qualifié de "retour" (*techouva*), qui se développe à l'inverse de l'évolution classique des communautés de Diaspora, comporte, il est vrai, un danger de rupture entre pratiquants et non-pratiquants.

Dans ce contexte, pour pallier les difficultés financières auxquelles elles se trouvent confrontées, les écoles juives cherchent, de plus en plus, à acquérir le statut d'établissements subventionnés, voire celui de *grant-maintained*. Cette nouvelle stratégie, comme nous l'avons vu, n'est pas sans danger. A moyen terme, elle pourrait déboucher, dans la mesure où l'engagement des autorités de tutelle s'accroît, sur des modifications du contenu identitaire et sur une transformation du rôle des écoles au sein de la communauté. En effet, la volonté exprimée par la loi de 1988 d'impliquer les parents tend à promouvoir l'idée d'"écoles communautaires" (*community schools*), qui se rapprocheraient des "centres communautaires" existant en France et aux États-Unis, avec un risque potentiel, celui de minorer les synagogues — éléments constitutifs des structures de l'Anglo-judaïsme. Dans les circonstances actuelles, une certitude demeure : les écoles juives subventionnées ne pourront plus faire abstraction de l'aide financière gouvernementale. Tout retour en arrière paraît impossible. Le paradoxe de la situation pourrait être que, nées d'une volonté d'affirmation identitaire, ces écoles voient leur sort dépendre de plus en plus de la bureaucratie londonienne.



⁵² "No easier Judaism, says Jakobovits", *Jewish Chronicle* (14 avril 1967).

⁵³ The Chief Rabbi, Dr. Jonathan Sacks, *From Continuity to Jewish Continuity* (Londres : The Office of the Chief Rabbi, 5754–1993).